

## REGLEMENT CRITERIUMS SIMPLES AINEES - VETERANS : SAISON 2019/2020

- 1) Les critères sont placés sous l'autorité exclusive de la Commission provinciale namuroise des vétérans (CPNV).
- 2) Ces compétitions se disputent dans les catégories suivantes : Aînées (A.40, A.50, A.60, A65 et A+70 : pour un minimum de 6 inscriptions par série), et Vétérans (V.40, V.50, V.60, V.65, V.70, V.75, V.+80 : si 6 inscriptions au moins par série). Elles se déroulent le dimanche 27 octobre 2019 pour les Aînées 40, 50, 60, 65 et +70 ET les Vétérans 75 et V.+ de 80 ans /// et le dimanche 06 octobre 2019 pour les V.40, V.50, V.60, V.65, V.70.
- 3) Tous les matches se déroulent sur une double confrontation AVEC et SANS handicap et ils se jouent en trois sets gagnants. Au vu des inscriptions reçues la commission pourra faire disputer en 2 sets gagnants les catégories Aînées, V.50, V.60, V.65, V.70, V75 et V.80. **IMPORTANT : L'handicap se comptabilise à la FIN de chaque set au vu de la double confrontation. Les grilles officielles des « handicaps » (CPN/Vétérans et CPNV/Aînées) sont modifiées et adaptées à la base pour cette épreuve.**
- 4) Tous les sets vont jusqu'à leur expiration normale de jeu (étant donné l'épreuve sans handicap).
- 5) L'ordre des rencontres est déterminé suivant la grille officielle de la province de Namur : les joueurs/joueuses d'un même club devant, néanmoins, s'affronter si possible en début de compétition en fonction de l'ordre des tours repris à cette grille.
- 6) **Si une victoire est acquise SANS handicap et « non » AVEC handicap, la partie continue pour la victoire en 2 ou 3 sets gagnants UNIQUEMENT pour la victoire AVEC handicap (ces derniers sets ne sont pas comptabilisés si la victoire est acquise en 2 ou 3 sets gagnants SANS handicap). Même principe pour une victoire acquise AVEC handicap et « non » SANS handicap.**

<u>EXEMPLE « 1 »</u> : DO (-2)	c/ D2 ou D4 (+2)	<u>EXEMPLE « 2 »</u> : D0 (-2)	c/ D2 ou D4 (+2)
SANS handicap	AVEC handicap	SANS handicap	AVEC handicap
1er set : 11-8 11-9 soit	11-10 11-11	1er set : 11-9 11-9 soit	11-11 11-11
2me set : 11-9 11-9 soit	11-11 11-11	2me set : 8-11 11-9 soit	8-13 11-11
3me set : 11-7 11-7 soit	11-9 11-9	3me set : 7-11 9-11 soit	7-13 9-13
SCORE : 3-0 3-0	2-1 1-2	SCORE : 1-2 2-1	0-3 0-3

1 ou 2 sets en plus pour l'épreuve AVEC handicap.

1 ou 2 sets en plus pour l'épreuve SANS handicap.

- 7) En cas d'ex-aequo, c'est ou ce sont le(s) résultat(s) entre les joueurs/ joueuses classés comme tels qui détermine(nt) le vainqueur dans la poule ou la série. Le départage se fait d'abord sur la(les) victoire(s), si une 1<sup>ère</sup> égalité sur la meilleure différence des matches (meilleur %), si une 2<sup>ième</sup> égalité sur la meilleure différence des sets (meilleur %) et si une 3<sup>ième</sup> égalité subsiste toujours sur la meilleure différence des points. En cas de nouvelle égalité parfaite constatée, le joueur le plus âgé est déclaré vainqueur.
- 8) Un abandon en cours de compétition entraîne l'annulation de TOUS les résultats acquis avant cet abandon : la Commission prendra acte de ce fait lors de sa plus proche réunion et prendra les sanctions éventuelles (extension possible auprès du C.P.N.).
- 9) S'il y a finale directe, entre les vainqueurs des différentes poules de séries, elle sera jouée dans l'ordre suivant :
  - a) en premier lieu : SANS handicap ;
  - b) en second lieu : AVEC handicap ;NB : une SEULE rencontre (la double confrontation) se déroulera si ce sont les mêmes joueurs ou joueuses qui disputent les 2 finales, les 1/2 finales, les ¼ de finales (suivant importance du tableau final).
- 10) Des trophées offerts par le CPN récompenseront les différents vainqueurs SANS handicap et décernés lors de la journée de l'épreuve, par la CPNV pour les vainqueurs des épreuves AVEC handicap.
- 11) Un souvenir « Joseph WANET », un souvenir « Claude MALARME », un souvenir « Gilbert HAWOTTE » et un souvenir « Paul ROUSSELLE » sera remis par alternance chaque année aux vainqueurs AVEC handicap de manière définitive, le jour de la compétition. Ces récompenses ne sont distribuées qu'aux lauréats présents à la proclamation des résultats (de justes remerciements pour les organisateurs et un juste hommage à nos dirigeants « disparus »).

### Pour la saison 2019 – 2020

SOUVENIR Paul ROUSSELLE : les catégories AINEES ;  
SOUVENIR Claude MALARME : Vétérans 60, 65 et 70 ;  
SOUVENIR Gilbert HAWOTTE : Vétérans 75 et + de 80 ;  
SOUVENIR Joseph WANET : Vétérans 40 et 50.

- 13) Les différents résultats des critères sont repris pour le **Challenge DANDOY-SPORTS de la saison en cours**, suivant les cotations reprises au règlement ad-hoc (voir au bulletin amical vétérans namurois).
- 14) Toute décision pour un cas non repris au présent règlement sera prise par le(s) délégué(s) de la Commission sur place en premier lieu, éventuellement par le juge-arbitre désigné.
- 15) Un droit d'inscription de 3,50 euro sera perçu pour chaque participant pour le C.P.N.
- 16) Les participants (es) (participation EFFECTIVE) sont qualifiés (es) d'office pour les championnats de Belgique individuels 2019/2020 (inscription d'office ou à faire : être attentif aux directives à recevoir de la FRBTT).

Au nom de la Commission,  
Fr. ROMAINVILLE,  
Secrétaire CPNV.